

# COMPTE RENDU



[www.fnte.cgt.fr](http://www.fnte.cgt.fr)

## Compte-rendu de la CAPC des Adjoints Administratifs

### Ordre du jour :

Non titularisations

Questions diverses

### Lecture de la déclaration liminaire par la CGT.

Concernant le télétravail, une nette augmentation du télétravail, cette crise aura au moins eu le mérite de faire prendre conscience que le télétravail est tout à fait possible. Mais pour certains métiers il est très difficile de le mettre en œuvre.

Concernant la campagne de CREP pas de remontée pour des objectifs non atteints, il faudra attendre les possibles recours pour juger. Mais la DRH-MD confirme bien que si des objectifs n'ont pas pu être atteints en raison de la crise sanitaire, il fallait indiquer soit « devenu non pertinent » soit « partiellement atteint en raison de la situation »

Concernant les CREP préétablis, la DRH-MD confirme qu'il est heureux que le notateur sache ce qu'il pense de son agent, et si tant est qu'il s'agisse d'un échange ou d'un dialogue, mais cela reste l'évaluation du supérieur direct sur un agent.

Sur les appréciations concernant les aptitudes à exercer des fonctions supérieures, effectivement ils ont eu connaissance d'appréciations très laconiques et le président de la CAPC enjoint les employeurs à accompagner leurs formations d'emploi sur ce sujet, c'est effectivement limité. Si l'agent doit être mis en valeur il faut argumenter dans l'appréciation littérale, si c'est un agent dont l'employeur estime qu'il n'a pas à exercer des fonctions supérieures, il faut l'expliquer à l'agent et donner des pistes

d'améliorations à l'agent.

Concernant les baisses de croix, autant cela peut se comprendre lorsqu'il s'agit d'un nouveau métier, il peut y avoir une baisse des croix dans le « savoir-faire » mais dans le « savoir-être », le président n'est pas tout à fait d'accord, cela peut se discuter avec les employeurs.

– Non titularisations : deux dossiers ont été amenés à cette CAPC. Bien qu'il n'est pas possible, en raison de l'obligation de discrétion professionnelle, de donner des informations, une fois encore, comme à chaque non-titularisation ou conseil de discipline, nous encourageons les agents confrontés à des problèmes au sein de leur service à se tourner très rapidement vers leurs représentants du personnel. Plus le problème est pris tôt, meilleur sera le résultat.

Et de même nous répétons, qu'un **fonctionnaire stagiaire a autant le droit à consulter une organisation syndicale** pour soumettre ses problèmes qu'un fonctionnaire titulaire.

Pour ces deux dossiers, les votes ont été identiques, les élus contre les non-titularisations et les représentants de l'Administration, pour. L'Administration prend donc la décision finale. Les élus seront informés de la décision de l'Administration.



263, rue de paris Case 541 93515 Montreuil Cedex  
T : 01 55 82 89 00 Fax : 01 55 82 89 01 M : [trav-etat@cgt.fr](mailto:trav-etat@cgt.fr)

COMPTE RENDU 18 MARS 2021

## CAPC

### Questions diverses :

**Compétences des CAP** : Du fait de la suppression de certaines compétences des CAP va se poser la problématique de la transparence des dossiers, et notamment pour l'avancement. La réponse de l'Administration est claire, il n'y a pas de transparence, puisque la loi de transformation de la Fonction Publique a écarté du dialogue les organisations syndicales. En revanche, concernant la communication, DRH-MD rappelle aux employeurs que la communication en amont n'est pas acceptée, il ne doit pas y avoir de communication tant que le tableau n'est pas sorti. Un rappel leur a été fait. Lorsque le tableau est signé, les employeurs sont mis au courant afin qu'ils informent leurs agents pour que ceux-ci ne l'apprennent pas par la diffusion du TA sur l'intradef.

**Plan de requalification** : Concernant la reconduction de ce plan, DRH-MD a travaillé sur la demande de prolongation pour les deux ans qui suivent, cela va partir à Guichet Unique. Réponse attendue d'ici à cet été.

**L'absence de CREP pour les agents qui réintègrent** : Il faut 90 jours de présence dans l'année pour être évalué. Pour un agent qui revient, de maladie, qui réintègre d'un mandat, il ne bénéficiera pas de l'entretien professionnel s'il ne possède pas cette ancienneté. Le fait qu'il n'ait pas de CREP ne signifie pas que l'employeur ne puisse pas le présenter pour l'avancement, puisque l'absence de CREP s'explique, l'employeur doit juste argumenter.

Les classements concernant l'avancement sont automatiquement envoyés par les CMG à l'issue des travaux

par mail.

**Le télétravail** : Problématique des N+1 non formés au télétravail et au distanciel, notamment pour évaluer leurs agents et pour fixer les objectifs. Il y a effectivement des différences de traitement, du travail reste à faire par l'Administration sur le télétravail afin que les agents ne soient pas pénalisés. Mais effectivement c'est la première année de télétravail massif, et il va falloir attendre un peu pour voir les effets sur les méthodes de management.

Sera-t-il possible à un moment d'envisager que les postes « télétravaillables » soient identifiés, voire même indiqués sur la fiche de poste ? le président va se renseigner auprès du service réglementaire afin de savoir si quelque chose est prévu, mais c'est l'employeur qui est le plus à même de savoir si le poste peut être tenu en télétravail. En revanche, il ne faut pas oublier que les agents qui ont fait la demande de faire du télétravail et pour laquelle cela a été refusé, un recours peut être fait en CAP.

La CAPC s'est terminée après plus deux heures de réunion. Bien que les discussions se sont tenues, on ne peut pas dire que les conditions aient été optimum pour traiter des dossiers aussi importants que des non-titularisations.

Il y aura un sujet pour lequel tout le monde est d'accord, l'attente de reprendre en présentiel.

Vos élues :

Sophie Ambrosetti et Aude Lourdelle



# DÉCLARATION LIMINAIRE

[www.fnte.cgt.fr](http://www.fnte.cgt.fr)



## CAPC Adjoints Administratifs

18 mars 2021

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Nous fêtons un singulier anniversaire que cette année d'état d'urgence sanitaire.

De confinements en couvre-feux, nous sommes passés par une multitude d'étapes que jamais nous n'aurions cru possible tant les privations de libertés et les régressions sociales sont importantes.

Le domaine professionnel a également eu à adapter ses méthodes. Nous avons vu le développement du télétravail, qui pourtant semblait une hérésie quelques mois plus tôt, le travail en bordées et l'utilisation massive des ASA.

Et c'est également aujourd'hui, tandis que la campagne des CREP vient de s'achever, que nous continuons de percevoir les effets nocifs de la crise sanitaire.

Des objectifs non atteints en raison de « l'absence » de l'agent, privilégier les agents qui - en raison d'absence de pathologies ou absence d'enfants - étaient présents physiquement au travail et qui Eux faisaient plus de « travail » que de « télé », cette campagne est à l'image de l'année écoulée.

Le CREP est un moment phare de l'agent, ou doit l'être, malheureusement il est plus un moment craint par ceux-ci, un moment de règlements de comptes, plutôt qu'un instant de dialogue constructif avec son supérieur hiérarchique direct.

De plus, à quel moment peut-il y avoir une interaction entre le notateur et l'agent évalué alors que - avant même l'entretien - le CREP a déjà été pré-écrit, validé par la hiérarchie et en accord avec le classement prévu par le chef d'établissement pour l'avancement ? Dans le domaine des jeux de hasard, on parle de dés pipés.



263, rue de paris Case 541 93515 Montreuil Cedex  
T : 01 55 82 89 00 Fax : 01 55 82 89 01 M : [trav-etat@cgt.fr](mailto:trav-etat@cgt.fr)

DÉCLARATION LIMINAIRE

L'obligation pour un N+1 de compléter le cartouche pour l'avancement lorsqu'un agent est depuis 3 ans à l'échelon sommital de son grade se résume quelque fois à un « RAS » laconique, sûrement trop compliqué d'y mettre une appréciation !

Dans les lignes de gestion, on peut lire que la mobilité est un atout dans le parcours d'un agent. Cela est sûrement vrai pour les B ou les A mais sûrement pas pour un catégorie C. Il paraît que cela révèle de l'inconstance professionnelle même si cette inconstance est le fait d'une restructuration !

Restructuration, mot qui devait être moins employé dans cette LPM mais qui, comme nous pouvons le constater, reste terriblement à la mode – tout comme son synonyme : réorganisation. La cadence des postes restructurés n'a pas faibli. Et dans ce contexte, il est terrible de voir, dans les CREP d'agents restructurés ou qui ont été mobiles avant même le début officiel de la restructuration, une baisse vertigineuse des croix, en somme, une remise en question totale et un nouveau début pour l'agent même si cela fait 20 ans qu'il est dans l'institution. Nous ne parlerons pas des autres aspects négatifs engendrés par les restructurations, comme le stress généré par la suppression de son poste et la possible nécessité de changer d'emploi et de lieu géographique, nous les avons souvent évoqués.

Nous ne pouvons pas ne pas évoquer le gel du point d'indice. Cette augmentation continue de briller par son absence. La France aime les comparaisons (il suffit d'écouter les journaux d'informations pour se trouver comparé à un autre pays pour les heures de travail réglementaires, le taux de chômage, le salaire minimum, etc, etc ...) aussi ne pourrions-nous pas faire comme Singapour et récemment l'Australie qui ont mis en place une revalorisation. Cette mesure a été prise pour corriger les décalages existants pour les métiers en tension. Ils se sont rendus-compte (!) que la faible croissance des revenus dans le secteur public était devenu un frein important tant pour le recrutement que pour la mobilité.

Certes, vous pouvez répondre, que vous aussi vous seriez satisfait que le point d'indice dégèle mais que cela n'est pas de votre compétence !

Pour la **FNTTE-CGT** c'est de votre ressort !

Cela vous incombe en tant que gestionnaires impliqués dans la conduite des affaires de notre ministère. Vous avez la responsabilité de dénoncer les problèmes que cela engendre et non accompagner sagement comme un bon élève sans rien dire.

Merci de votre attention.

